



MARS 2022

RAPPORT  
D'ORIENTATION  
BUDGÉTAIRE

2022

## SOMMAIRE

- LE DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE : P.2
- LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ADOUR MADIRAN : P.3
- LE CONTEXTE NATIONAL : P.7
- DÉFINITION DU PROJET COMMUNAUTAIRE : P.10
- TRADUCTION FINANCIÈRE DU PROJET : P.12
- FISCALITÉ : P.26
- DONNÉES CONSOLIDÉES : P.27

# LE DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE - DOB

---

## RAPPEL RÉGLEMENTAIRE

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est une obligation légale pour les EPCI qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants.

La Tenue du DOB doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif.

Celui-ci s'appuie sur le Rapport d'Orientation Budgétaire qui est transmis au minimum 5 jours avant la tenue du débat (Décret n°2016-841 du 24 juin 2016 – Code Général des Collectivités Territoriales L.2312-1, L.3312-1 et L.5211-36 du CGCT).

La loi de programmation des finances publiques (LPFP) et notamment le II de l'article 13 complète la liste des informations devant figurer dans le rapport présenté à l'assemblée délibérante à l'occasion du débat.

## OBJECTIFS :

La tenue du débat est un moyen privilégié de discuter des orientations budgétaires de la collectivité.

Il doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de leur collectivité mais il doit également leur permettre d'adapter le budget de la collectivité grâce à des **évolutions prévisionnelles** concernant les dépenses et les recettes et, ainsi, statuer sur une estimation budgétaire cohérente.

« **Le D.O.B** : *Élément central  
de la démocratie locale* »

# LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ADOUR MADIRAN

Une collectivité qui s'inscrit :

## DANS UN PÉRIMÈTRE :

La Communauté de Communes Adour Madiran a été créée au 1er janvier 2017, issue de la fusion de trois intercommunalités par l'application de la loi Notre.

Elle regroupe 72 communes dont 11 des Pyrénées-Atlantiques en étendant donc son territoire sur deux départements et deux régions. L'ensemble de ses communes membres est représenté en Conseil Communautaire par 99 délégués.

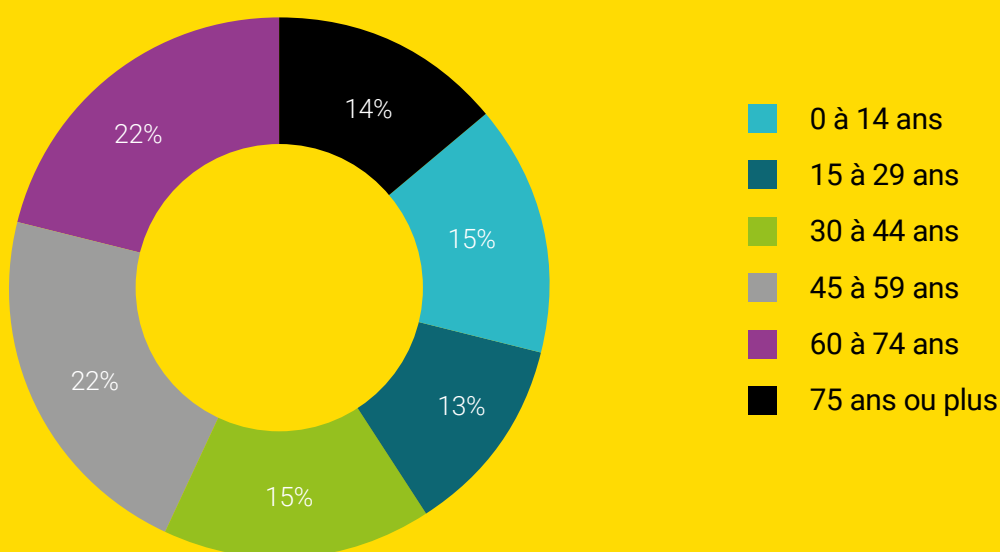
La population retenue pour le calcul de la DGF 2021 et communiqué par l'Insee pour l'ensemble du territoire est de 25 786 habitants.

## DANS UN CONTEXTE SOCIAL – ÉCONOMIQUE :

Les dernières études publiées pour le territoire par l'Insee s'appuient sur des données de 2017 .

### • RÉPARTITION DE LA POPULATION PAR TRANCHE D'ÂGE

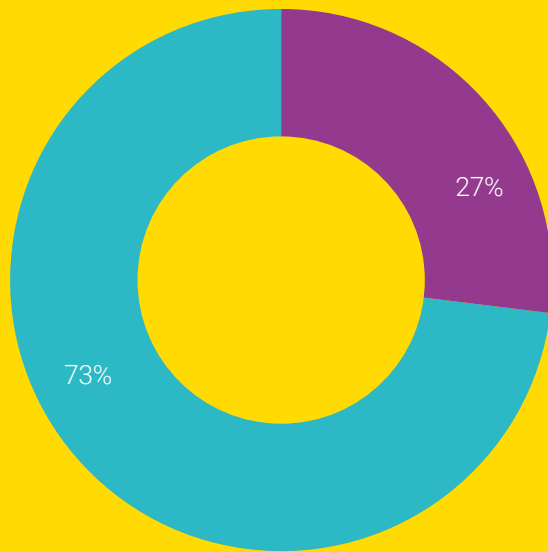
Source INSEE: 2018



Sur un ensemble de 24 353 habitants, la tranche d'âge 0-29 ans représente 6 740 individus soit 27,68 %, alors que la tranche d'âge de 60 -75 ou + représente 35%.

• RÉPARTITION DE LA POPULATION :  
ACTIFS/ INACTIFS

Source INSEE : 2018

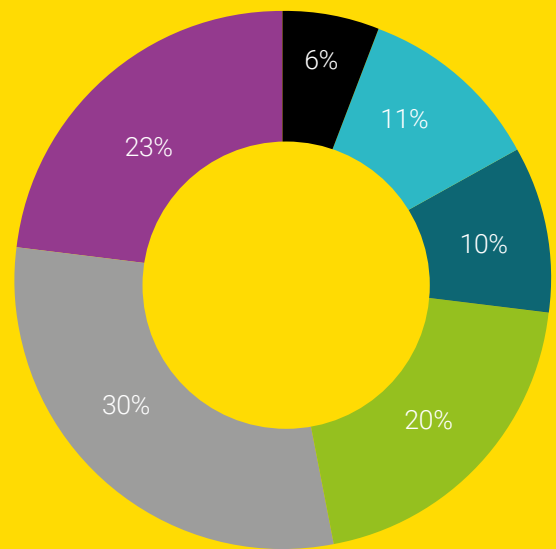


■ Actifs  
■ Inactifs

Le taux de personnes au chômage comptabilisé dans les personnes actives du graphique s'élève à 8,9% tandis que celui représentant les personnes retraitées s'élève à 9,3% dans la catégorie des personnes inactives.

• RÉPARTITION DES ACTIFS (DE 15 À 64 ANS)  
AYANT UN EMPLOI PAR CATÉGORIE  
SOCIO-PROFESSIONNELLE

Source INSEE : 2018



■ Agriculteurs, exploitants  
■ Artisans, commerçants, chefs d'entreprises  
■ Cadres et professions intellectuelles supérieures  
■ Professions intermédiaires  
■ Employés  
■ Ouvriers

• RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS ACTIFS EMPLOYEURS  
PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ FIN 2018

	TOTAL	%	0 salarié	1 à 9 salarié(s)	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 salariés ou plus
<b>ENSEMBLE</b>	<b>688</b>	<b>100</b>	<b>72</b>	<b>535</b>	<b>34</b>	<b>24</b>	<b>23</b>
AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PÊCHE	87	12,6	16	70	0	1	0
INDUSTRIE	63	9,2	2	44	7	8	2
CONSTRUCTION	60	8,7	8	44	7	0	1
COMMERCES, TRANSPORTS, SERVICES, DIVERS	303	44	43	238	11	9	2
DONT COMMERCE ET RÉPARATION AUTOMOBILE	110	16	13	90	3	2	2
ADMINISTRATION PUBLIQUE, ENSEIGNEMENT, SANTÉ, ACTION SOCIALE	175	25,4	3	139	9	6	18

## ...POUR EXERCER DES COMPÉTENCES

### [ COMPÉTENCES OBLIGATOIRES ]

- Aménagement de l'espace
- Développement économique
- Aménagement et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés
- GEMAPI

### [ COMPÉTENCES OPTIONNELLES ]

- Protection et mise en valeur de l'environnement et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie
- Politique du développement, du logement et du cadre de vie pour laquelle a été défini l'intérêt communautaire sur la création de logements adaptés sur l'ensemble du territoire
- Voirie d'intérêt communautaire
- Équipement culturels et sportifs d'intérêt communautaire et équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire
- Action sociale d'intérêt communautaire : petite enfance et santé

### [ COMPÉTENCES FACULTATIVES ]

- Techniques d'information et de communication
- Assainissement non collectif
- Autres services d'intérêt communautaire



## RAPPEL DES FAITS MARQUANTS DE LA COLLECTIVITÉ

**2017**

- CRÉATION DE LA CCAM
- DÉFINITION DE LA FEUILLE DE ROUTE DÉFINITION DE LA FEUILLE DE

**2018**

- UNIFORMISATION DES COMPÉTENCES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

**2019**

- REPRISE DE LA COMPÉTENCE ORDURES MÉNAGÈRES ET DU SERVICE PUBLIC

**2020**

- ÉLECTIONS MUNICIPALES & COMMUNAUTAIRES
- RENOUVELLEMENT DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
- CRISE SANITAIRE LIÉE À LA PANDÉMIE DE COVID-19

**2021**

- CRISE COVID
- ADOPTION DU PLUI

## LE CONTEXTE NATIONAL

Dans ce contexte toujours lié à la crise du Covid-19 l'activité économique était encore dynamique en ce début d'année 2022. Les enquêtes de conjoncture ne montraient pas d'infléchissement de l'activité industrielle en décembre. Les tensions qui se sont développées suite à la vive reprise de l'économie mondiale au second semestre 2020 paraissaient s'apaiser même si elles restent encore vives :

- En fin d'année 2021, le PIB se situait 0,9 % au-dessus du niveau de fin 2019. En moyenne annuelle, le PIB augmente de 7 %.
- En janvier l'inflation atteint 2,9 % sur un an
- Une tension forte sur les matières premières qui entraîne l'inflation :

Hausse des prix de l'énergie, hausse des prix des produits alimentaires (+3,3 %), hausse importante des produits de l'industrie

Face à une inflation qui reste élevée, les grandes banques centrales amorcent un changement de cap après quasiment deux ans de soutien monétaire ininterrompu.

Les banques centrales attendent de ce resserrement monétaire une modération de l'inflation, qu'elles veulent voir revenir vers leur cible de moyen terme (2 % pour la Fed ou la BCE). Dans les mois qui viennent, la remontée des taux d'intérêt devrait contribuer à freiner la demande, et donc la croissance.

### LE CONTEXTE DES FINANCES PUBLIQUES :

#### UN DÉFICIT PUBLIC AGGRAVÉ PAR LA CRISE SANITAIRE,



#### LA DETTE DES AMINISTRATIONS PUBLIQUES QUI S'ALOURDIE



### LES ÉLÉMENTS À RETENIR DANS LE CADRE DE LA PRÉPARATION BUDGÉTAIRE 2022 :

- Une DGF stable en 2022 avec un montant de 26,798 Milliards d'euros. Toutefois deux mesures viendront nuancer la répartition :
  - Une DGF bonifiée pour certains départements (Centralisation RSA)
  - Modification des indicateurs de calcul du Potentiel Fiscal
- L'enveloppe du FPIC stable en 2021 (1 Milliard d'euros)
- Revalorisation des bases estimée à 3.4%
- Prolongement des compensations des pertes de recettes des SPIC et SPA
- Le reversement de la Taxe d'aménagement entre les Communes et les EPCI compte tenu de la charge des équipements publics relevant, sur le territoire des communes, des compétences des EPCI
- Recettes fiscales des collectivités préservées grâce au mécanisme de compensation

## LE POINT SUR LES MESURES IMPACTANT LES COLLECTIVITÉS

### CHANGEMENT DES INDICATEURS FINANCIERS

Changement des indicateurs financiers utilisés à compter de 2022 dans le calcul des dotations et des fonds de péréquation (Art.252) induit par la réforme de la taxe d'habitation des résidences principales et la révision des valeurs locatives des locaux professionnels.

#### -> RESSOURCES FISCALES

##### Ressources valorisables

##### par taux moyens national (TMN) :

- > TH sur les résidences secondaires (bases X TMN)
- > FB (bases X TMN) FB
- > FNB (bases X TMN)
- > CFE (bases X TMN)

##### Ressources "réelles" :

- > CVAE
- > Taxe additionnelle sur le foncier non bâti
- > TVA
- > IFER
- > TaSCom

#### -> DOTATIONS / COMPENSATIONS

- > DC RTP
- > FNGIR (+/-)
- > PSR de compensation des EPCI contributeurs au FNGIR subissant une perte de base CFE
- > Dotation de compensation
- > PSR VL Locaux industriels FB/CFE

#### À NOTER :

Prise ne compte progressive par l'introduction d'une "fraction de correction" : 90% en 2023, 80 % en 2024, 60% en 2025, 40 en 2026 et 20% e, 2027, puis prise en compte intégrale des nouveaux indicateurs en 2028.

### MODIFICATION DE LA PRISE EN COMPTE DES RÔLES SUPPLÉMENTAIRES DANS LE CALCUL DU COEFFICIENT CORRECTEUR :

Côté Rôle Supplémentaires de la TH, il est décidé d'intégrer directement aux bases communales 2020 les RS émis jusqu'au 15 novembre 2021 au titre de l'exercice 2020.

En contrepartie, la moyenne annuelle des RS comprendra bien ceux de 2018, 2019 et 2020 (mais pour ceux émis en 2020, uniquement ceux au titre des années précédentes et non au titre de 2020.

Cet article intègre également pour le calcul de cette fraction de TVA, à la base de THRP (taxe d'habitation sur les résidences principales) 2020, les RS émis jusqu'au 15 novembre 2021 au titre de l'exercice 2020. Ce recalcul du coefficient correcteur s'applique pour tout le monde à compter de 2021 et devrait donc être rétroactif.

### COTISATION SUPPLÉMENTAIRE DE 0,1 % DE LA MASSE SALARIALE AU PROFIT DU CNFPT

La loi de transformation de la fonction publique a transféré au CNFPT, pour les contrats conclus à partir de 2020, le financement de la moitié des coûts de formation des apprentis recrutés par les collectivités locales, sans compensation. Cet article prévoit que pour les contrats d'apprentissage conclus par les collectivités locales à compter du 1er janvier 2022, le CNFPT prendra en charge l'intégralité des frais de formation des apprentis. En contrepartie, le CNFPT percevra une cotisation assise sur la masse salariale des collectivités locales et plafonnée à 0,1 %. Le taux sera fixé annuellement par le conseil d'administration du CNFPT.



## LE POINT SUR LES MESURES PRISES PAR LA CCAM EN 2021

Durant l'année passée, la Communauté de Communes s'est adaptée et a su saisir les opportunités proposées pour se moderniser et proposer à ses élus et administrés une meilleure lisibilité de ses actions financières.

Elle s'est également adaptée financièrement aux situations découlant des événements climatiques survenues en fin d'année 2021 et aux contraintes départementales liées à la gestion du traitement des ordures ménagères

### \_\_\_\_\_ CHANGEMENT DE NOMENCLATURE COMPTABLE M57

En adoptant cette nomenclature, de façon anticipée (imposée au bloc communal au 1er janvier 2024) la collectivité s'engage dans une présentation de ses comptes sur le même modèle que les départements et les régions ; ainsi elle se dote d'un outil favorisant une meilleure lisibilité de la traduction financière de ses compétences, de ses engagements pluriannuels. Elle permettra également à la collectivité, une meilleure réactivité face aux dépenses imprévues.

### \_\_\_\_\_ L'EXPÉRIMENTATION DE COMPTE FINANCIER UNIQUE :

Fusion du compte administratif, édité par la collectivité et du compte de gestion édité par le Service de Gestion Comptable, le CFU sera expérimenté pour la première fois sur l'exercice 2022 par la CCAM qui a été retenu durant l'année 2021 par arrêté Ministériel.

### \_\_\_\_\_ DES RÉPERCUSSIONS DIRECTES DE LA CRISE SANITAIRES SUR LES FINANCES DE LA CCAM

Les premières estimations communiquées par les services départementaux des finances publiques annoncent une perte de 120 000€ sur la CVAE, impôts de production calculé sur la valeur ajoutée des entreprises en N-2 soit 2020. A ce contexte, se rajoute la baisse significative des recettes des services (hors compétence scolaire, péri et extra) pour lesquels la baisse est toujours à moins de 50% de leurs niveaux d'avant crise.

### \_\_\_\_\_ L'INSTAURATION DE LA TAXE GEMAPI

La CCAM était la seule collectivité du département à financer celle-ci sans faire appel aux contribuables. Les deux dernières crues ont eu raison de cette disposition et la collectivité a dû prendre la décision de lever cette taxe en prévision des travaux à effectuer sur les cours d'eau.

### \_\_\_\_\_ AUGMENTATION DE LA TARIFICATION DU SERVICE DES ORDURES MÉNAGÈRES :

Pour faire face à l'augmentation répercutée par le syndicat départemental et celle liée à l'inflation, le conseil communautaire a voté une augmentation de 3% du prix de l'abonnement et du litrage de la redevance incitative appliquée sur le territoire.

# DÉFINITION DU PROJET BUDGÉTAIRE

---

## LE MOT DU PRÉSIDENT

L'adoption du budget d'une collectivité est la traduction du programme d'actions décidé par les élus locaux pour une année. En ce sens, il représente un acte politique majeur au service des administrés.

Le présent rapport a pour objet de soumettre les orientations budgétaires de la CCAM pour l'exercice 2022.

Temps fort du calendrier budgétaire de notre intercommunalité, le DOB doit permettre aux conseillers communautaires d'échanger, de débattre afin de décider des priorités en termes de projets et par conséquent, d'engagements financiers.

Cet échange où sont évoqués tour à tour l'environnement économique dans lequel nous évoluons, la situation financière de la CCAM et les projections pour l'année est la base d'une discussion dans laquelle les notions de transparence et de participation prennent tout leur sens.

Nous avons, l'an passé, concentré une grande partie de nos efforts sur la santé et nous pouvons que nous satisfaire du résultat obtenu : L'installation de trois jeunes médecins salariés.

Nous pouvons, tout autant, nous réjouir de la dynamique économique sur nos zones puisque ces dernières auront en 2021 enregistrées un record d'implantation d'entreprises. Nous pourrions également parler de l'aboutissement du projet d'approvisionnement en liaison chaude des cantines scolaires de Vic en Bigorre. Ce partenariat avec la Région Occitanie et le service de restauration de la cité scolaire Pierre Mendès France est l'exemple de la valorisation de nos produits locaux en circuit court au bénéfice de nos administrés les plus jeunes.

Pour dédire la morosité engendrée par la crise sanitaire et conclure ce constat de l'année écoulée, nous pourrions évoquer le fruit d'un travail difficile mais qui, mené collectivement, a pourtant vu le jour : l'aboutissement du PLUI.

Toutefois, malgré l'objectif d'améliorer la qualité des services de l'intercommunalité en maintenant l'effort fiscal sur notre territoire et ce depuis 2017, force est de constater que cet objectif devient laborieux.

J'ai pu mesurer lors des réunions préparatoires avec l'ensemble des services et leurs élus référents que la pandémie a ébranlé le fonctionnement de ces derniers. Malgré l'effort des agents pour contenir l'impact financier de la crise sanitaire, j'ai également constaté son effet non négligeable sur les finances de la collectivité.

Je profite pour leur adresser ici mes plus sincères remerciements.

Comme quoi l'environnement national tant au niveau économique que social est un élément essentiel qui a des répercussions jusqu'au niveau local.

Les membres de la commission « Finances » qui s'est tenue le 15 février dernier ont pu appréhender la difficulté de l'exercice qui consiste à établir des projections pour l'année, dans un contexte financier contraint, tout en intégrant une part d'incertitude liée à l'épidémie.

La gestion de nos finances mérite donc notre plus grande attention et je souhaite en parallèle donner, en 2022, une nouvelle dimension aux politiques sociale, de l'emploi et de l'insertion sur notre territoire.

Frédéric RÉ,  
Président de la Communauté de Communes Adour Madiran



# TRADUCTION FINANCIÈRE DU PROJET

---

DANS CE CONTEXTE, IL EST PROPOSÉ D'ENVISAGER LES BUDGETS EN OPTANT POUR UNE STABILITÉ DES RECETTES ET UN MAINTIEN DU NIVEAU DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT.

## BUDGET DES ZONES

• RÉGLEMENTAIREMENT, LES OPÉRATIONS D'ALLOTISSEMENT SONT ISOLÉES DANS DES BUDGETS ANNEXES SANS AUTONOMIE FINANCIÈRE. LA CCAM EN COMPTE 5.

### PRINCIPE :

**Le lien avec le budget principal :** Pour financer l'acquisition des terrains et leurs aménagements, le budget principal avance la trésorerie.

La vente des terrains aménagés doit rembourser, à terme, cette avance.

Deux possibilités :

> La vente des terrains couvre l'avance consentie (l'excédent éventuel est inscrit en produit exceptionnel au BP)

> La vente des terrains ne couvre pas l'avance consentie : remboursement de l'avance au fil des ventes et constatation du déficit de l'opération par une subvention du BP étalée sur 10 ans (délibération CCAM en 2017)

### 3 GRANDS PRINCIPES DE LA PRÉPARATION BUDGÉTAIRE DES ZONES :

1. Le budget comprend uniquement les frais qui entrent en compte dans la détermination du prix des terrains
2. L'aménagement et la vente des terrains se comptabilisent en section de fonctionnement tout le long de l'année. En fin d'année, une écriture inverse est passée dans la même section pour neutraliser la section de fonctionnement et contrepassée en section d'investissement : c'est l'écriture de comptabilisation des stocks.
3. L'intégralité des terrains à vendre est inscrit en section de fonctionnement, selon un prix moyen, afin de déterminer si le budget sera en mesure de rembourser l'avance au budget principal.

## • ZONE DU BOSQUET / ANDREST

Résultat en 2021 : 0 €

### PRÉVISION 2022 : SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	RECETTES
Fin des travaux d'aménagement 150 000 €	DETR notifiée 40 600 €
Frais de bornage 5 000 €	Vente des terrains 323 000 €
Arrondi TVA 5 €	Subventions du BP
Ecritures de Stock	Ecritures de Stock

Sur cette zone, 12 000 m<sup>2</sup> sont déjà réservés

## • ZONE DU LOUET / MONTANER

Résultat en 2021 : 0 €

### PRÉVISION 2022 : SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	RECETTES
Aménagement et Accès de parcelles fond de zone 50 000€	
Frais de bornage 5 000 €	Vente des terrains 48 271,50 €
Arrondi TVA 5 €	Subventions Budget Pricipal
Ecritures de Stock	Ecritures de Stock

## • ZONE DU MIDI /RABASTENS

Résultat en 2021 : 0 €

### PRÉVISION 2022 : SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	RECETTES
Frais de bornage 15 000 €	Vente des terrains 94 722 €
Arrondi TVA 5 €	Subventions Budget Principal
Ecritures de Stock	Ecritures de Stock

## • ZONE DU MARMAJOU / MAUBOURGUET

NB : Seule zone de la CCAM n'ayant pas fait l'objet d'avance du budget principal. Les travaux d'aménagement ont été financés par un emprunt.

**Résultat en 2021** : déficit d'investissement de -26 715,38 €

### PRÉVISION 2022 : SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	RECETTES
Travaux d'aménagement 5 000 €	Vente de terrains 60 263 €
Remboursement SDE 14 026 €	
Ecritures de Stock	Ecritures de Stock

Montant de la dette pour ce budget au 1er janvier 2021 : 35 694,04 € dont la dernière échéance intervient en décembre 2023 (échéance 2021 : 19 177,39 €).

## • ZONE DE LA HERRAY / VIC-EN-BIGORRE

**Résultat en 2021** : 0 €

### PRÉVISION 2022 : SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	RECETTES
Acquisition BAlloc + démolition 180 000 €	
Raccordement au réseau, voirie, éclairage public 120 000 €	Vente des terrains 1 002 111,70 €
Arrondi TVA 5 €	Subventions Budget Principal 22 041,35 €
Ecritures de Stock	Ecritures de Stock

Pour rappel, le conseil communautaire a déjà délibéré pour la vente de 2 lots sur cette zone pour un montant total HT de 130 000 €.

## BUDGET CENTRE MULTIMÉDIA

### • BUDGET AVEC AUTONOMIE FINANCIÈRE AVEC PERSONNEL

Ce budget retrace les opérations effectuées dans le cadre des activités exercées dans le bâtiment « Centre Multimédia » (Salle de Spectacle-Cinéma – Formation).

#### CONTEXTE BUDGÉTAIRE :

A ce jour, le bâtiment accueille le centre de vaccination Covid. Les agents sont mobilisés sur le fonctionnement administratif de ce service.

Le scénario retenu pour préparer le budget est une reprise ralentie pour le cinéma et une reprise de l'animation de la salle de spectacles au 1er septembre.

#### Résultat en 2021 :

Excédent de fonctionnement de 11 951,75 €

Excédent d'investissement de 10 078,81 € (RAR : -21 997,73 €).

#### PRÉVISION 2022 : SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	RECETTES
<b>Chap. 011</b> : 165 000 €	<b>Chap. 70</b> : 50 000 €
<b>Chap. 012</b> : 117 000 €	<b>Chap. 74</b> : 65 000 €
<b>Chap. 65</b> : 5 €	<b>Chap. 75</b> : 10 000 €
<b>Chap. 67</b> : 500 €	<b>Chap. 77</b> : 165 000 €

#### PRÉVISION 2022 : SECTION DE D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES	RECETTES
Travaux de mise aux normes (sanitaires)	

#### PRÉVISION 2022 : ÉCRITURES D'ORDRE

DÉPENSES	RECETTES
65 000 €	32 329 €

## • POINT RESSOURCES HUMAINES

### Évolution du chapitre 012 depuis la fusion

	012 - PRÉVISIONS	012 - RÉALISÉ
2017	147 950	132 422
2018	148 000	118 858
2019	110 350	102 674
2020	105 000	104 635
2021	112 500	112 500
2022	117 000	

### Principales évolutions 2021 :

#### - Structure des effectifs -

Au 1er janvier 2022, ce budget supportait la masse salariale de 3 agents à temps complet.

## • POINT SUR LA DETTE

Ce budget n'a pas eu recours à l'emprunt.



## BUDGET SPANC

### • BUDGET AVEC AUTONOMIE FINANCIÈRE AVEC PERSONNEL

#### CONTEXTE BUDGÉTAIRE :

Fonctionnement du service à l'identique de l'année passée

#### Résultat en 2021 :

Excédent de fonctionnement de 14 580,00 €

Excédent d'investissement de 1 161,00 €

#### PRÉVISION 2022 : SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	RECETTES
<b>Chap. 011</b> : 8 000 €	<b>Chap. 70</b> : 106 500 €
<b>Chap. 012</b> : 110 000 €	<b>Chap. 74</b> : 10 080 €
<b>Chap. 65</b> : 5 000 €	
<b>Chap. 67</b> : 1 500 €	
<b>Chap. 68</b> : 5 000 €	

#### PRÉVISION 2022 : SECTION DE D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES	RECETTES
<b>Chapt. 21</b> - Pas de demandes significatives sur ce service	

#### PRÉVISION 2022 : ÉCRITURES D'ORDRE

DÉPENSES	RECETTES
1 161,00 €	-

### • POINT RESSOURCES HUMAINES

	012 - PRÉVISIONS	012 - RÉALISÉ
2019	96 538 €	88 665,56 €
2020	79 000 €	78 331,87 €
2021	96 000 €	95 282,00 €
2022	110 000 €	

La masse salariale de 3 agents est retranscrite sur ce budget équivalent à 3 ETP.

L'évolution budgétaire se justifie par le remplacement d'un agent à 80% par un agent à temps complet.

## BUDGET ORDURES MÉNAGÈRES

### • BUDGET AVEC AUTONOMIE FINANCIÈRE AVEC PERSONNEL

#### La principale difficulté de ce budget :

Il est important pour ce budget de faire la différence entre le résultat comptable de l'année et le résultat financier.

**RÉSULTAT COMPTABLE :** Montant des titres émis – Montant des mandats émis

**LE RÉSULTAT FINANCIER :** Recettes encaissées – Dépenses payées

Ce qui a priori peut paraître simple à appréhender, mais qui se révèle être un véritable exercice sur une campagne de facturation sur un budget qui dépend à 88% du paiement dit « spontané » des usagers (sur un département qui a le taux le plus faible de France de ce mode de recouvrement selon la DGFIP).

Un titre pouvant mettre plusieurs années avant d'être recouvert ou admis en non-valeur.

En application : l'année 2021 fait apparaître un résultat comptable en section de fonctionnement excédentaire de 361 484.24€. Or, le montant des impayés au 21 février 2022 sur la seule campagne 2021 est de 183 216.25 €

#### Autre difficulté :

Afin de limiter le recours au nouvel emprunt tant que le coût du service n'était pas stabilisé, le renouvellement des camions-bennes de ramassage d'ordures ménagères a été suspendu. Dès lors, les coûts d'entretien des véhicules ont considérablement augmenté. L'excédent dégagé en 2021 va permettre de relancer le cycle de renouvellement du matériel en limitant le recours à l'emprunt.

#### Contexte budgétaire :

Le chapitre 011 (charges à caractère général) se compose principalement de la contribution Au SMTD et à l'approvisionnement en carburant. La hausse de la TGAP et l'inflation ont motivé les élus communautaires à voter en décembre 2021, une augmentation de 3% sur les deux composantes de la Reomi.

#### Les données à prendre en considération :

- Passage à la tournée de collecte tous les quinze jours (C05)
- Une convention signée avec le SICTOM ouest de Riscle pour l'accès aux déchetteries pour les communes du Nord du département.
- Mise en place d'une recyclerie avec l'association Territoire Action Emploi 32 de Marciac

#### Les mesures et réflexions engagées pour atténuer ces augmentations :












- Continuité et fin de la dotation des containers en remplacement des caissettes jaunes

**Résultat en 2021 :**

Excédent de fonctionnement de 367 961,01 €

Déficit d'investissement de 65 317,14 € (solde RAR - 40 186,80 €)

**PRÉVISION 2022 : SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DÉPENSES		RECETTES	
<b>Chap. 011</b> : 1 990 000 €		<b>Chap. 013</b> : 25 000 €	
<b>Chap. 012</b> : 1 246 000 €		<b>Chap. 70</b> : 3 300 000 €	
<b>Chap. 65</b> : 45 000 €		<b>Chap. 75</b> : 30 000 €	
<b>Chap. 66</b> : 5 000 €		<b>Chap. 77</b> : 11 000 €	
<b>Chap. 67</b> : 10 000 €		<b>Chap. 78</b> : 25 000 €	
<b>Chap. 68</b> : 90 000 €			

**PRÉVISION 2022 : SECTION DE D'INVESTISSEMENT**

DÉPENSES		RECETTES	
<b>Chapt. 16</b> - 162 820 €			
<b>Chapt. 21</b> - 600 000 €		<b>FCTVA</b> : 98 000 €	

**PRÉVISION 2022 : ÉCRITURES D'ORDRE**

DÉPENSES F		RECETTES I	
285 000 €		87 560 €	

**• POINT RESSOURCES HUMAINES****Prévision budgétaire**

	012 - PRÉVISIONS	012 - RÉALISÉ
2018 CA VAE	1 430 000 €	1 405 000 €
2019	1 445 000 €	1 444 611,07 €
2020	1 310 000 €	1 305 765,55 €
2021	1 275 000 €	1 274 578 €
2022	1 246 000 €	

Structure des effectifs par statut	2022
FONCTIONNAIRES TITULAIRES ET STAGIAIRES	32
AGENTS NON TITULAIRES PERMANENTS (CDI)	0
AGENTS NON TITULAIRES NON PERMANENTS (CDD)	5
EFFECTIF TOTAL TOUS STATUTS CONFONDUS	37

La diminution du 012 se justifie par le départ d'un agent à la retraite non remplacé et par la révision de la répartition des agents entre les différents budgets. L'objectif à terme étant de centraliser sur le budget principal, les agents des services support de l'administration de la collectivité : Service ressources humaines, comptabilité, direction, direction des services techniques.

• POINT SUR LA DETTE DE CE BUDGET :

Récapitulatif par catégorie de dettes	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 1 <sup>er</sup> janvier 2022	Annuité en capital au 1 <sup>er</sup> janvier 2022	DONT	
				INTÉRÊTS	CAPITAL
1641 - EMPRUNTS	2 650 000 €	380 632,58 €	167 547,27 €	4 733,44 €	162 813,83 €
TOTAUX	2 650 000 €	380 632,58 €	167 547,27 €	4 733,44 €	162 813,83 €

## BUDGET CENTRE DE SANTÉ

### • BUDGET AVEC AUTONOMIE FINANCIÈRE AVEC PERSONNEL

Dès sa première année de fonctionnement le centre de santé est arrivé à l'objectif de 4 médecins salariés et deux secrétaires.

Les médecins ont débuté en 2022, les gardes sur le territoire.

#### Résultat en 2021 :

Excédent de fonctionnement de 3 924,58 €

Excédent d'investissement de 20 048,63 (Solde des RAR +12 873,32) €

### PRÉVISION 2022 : SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	RECETTES
<b>Chap. 011</b> : 35 000 €	<b>Chap. 70</b> : 600 000 €
<b>Chap. 012</b> : 630 000 €	<b>Chap. 74</b> : 50 000 €
<b>Chap. 65</b> : 500 €	<b>Chap. 77</b> : 50 000 €

### PRÉVISION 2022 : SECTION DE D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES	RECETTES
<b>Chap. 011</b> : 30 000 € Véhicules et aménagements divers	

### • POINT RESSOURCES HUMAINES

#### PRÉVISION BUDGÉTAIRE

	012 - PRÉVISIONS	012 - RÉALISÉ
2021	255 000 €	246 164,26 €
2022	630 000 €	

#### STRUCTURES DES EFFECTIFS PAR STATUT :

	2022
FONCTIONNAIRES TITULAIRES ET STAGIAIRES	2
AGENTS NON TITULAIRES PERMANENTS (CDI)	0
AGENTS NON TITULAIRES NON PERMANENTS (CDD)	4
EFFECTIF TOTAL TOUS STATUTS CONFONDUS	6

## BUDGET HÔTEL D'ENTREPRISES

- Budget sans autonomie financière et sans personnel

Ce budget retrace l'ensemble des écritures relatives aux immeubles de rapport de la collectivité.

### Contexte budgétaire

En 2022, deux opérations de programmes seront ouvertes sur ce budget :

- Réaménagement et réfection de la toiture du pôle agroalimentaires (ancien super U)
- La rénovation du groupe médical de Rabastens de Bigorre.

Il n'y a pas de changement majeur sur le fonctionnement de ce budget.

De plus, l'exercice budgétaire 2022 devrait être marqué par la réalisation de deux ventes sur la Maison de santé de Vic en Bigorre : Biomédica et Eramouspé (dentiste).

### Résultat en 2021 :

Excédent de fonctionnement de 102 857,18€

Déficit d'investissement de -13 684,12 € / Solde RAR + 1 276 011,44 €

### PRÉVISION 2022 : SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	RECETTES
<b>Chap. 011</b> : 190 000 €	<b>Chap. 70</b> : 15 000 €
<b>Chap. 65</b> : 5 €	<b>Chap. 75</b> : 270 000 €
<b>Chap. 66</b> : 20 000 €	<b>Chap. 77</b> : 500 €
<b>Chap. 67</b> : 3 500 €	
<b>Chap. 68</b> : 5 000 €	

### • POINT SUR LA DETTE DE CE BUDGET :

Récapitulatif par catégorie de dettes	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 1 <sup>er</sup> janvier 2022	Annuité en capital au 1 <sup>er</sup> janvier 2022	DONT	
				INTÉRÊTS	CAPITAL
1641 - EMPRUNTS	1 736 662 €	1 253 833,30 €	128 9247,09 €	17 090,99 €	111 833,10 €
TOTAUX	1 736 662 €	1 253 833,30 €	128 9247,09 €	17 090,99 €	111 833,10 €

16%

## BUDGET PRINCIPAL

### • BUDGET AVEC AUTONOMIE FINANCIÈRE ET PERSONNEL

#### Contexte budgétaire

La crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19 ralentit considérablement le fonctionnement des services de la collectivité.

Ainsi, dans la mesure du respect des restrictions gouvernementales, des protocoles et des gestes barrières :

- la piscine sera ouverte à l'identique de 2020,
- les services périscolaires et les centres de loisirs prévoient une période d'ouverture classique,
- le service patrimoine reprend une activité saisonnière habituelle.

Pour limiter l'impact financier de la pandémie, +80 000€ en 2021 de moyens engagés par la collectivité pour maintenir autant que possible les services scolaires, périscolaires et extrascolaires, dégradation du déficit de la piscine + 40 000 €, dégradation des fréquentations des services culturels et patrimoniaux, il a été demandé aux services de retravailler l'offre globale de la collectivité.

Ainsi dès le mois de mars, une programmation culturelle à destination de tous publics devrait être formalisée. Les services ne pouvant accueillir le jeune public dans des conditions adéquates (autant pour les enfants que pour les agents) ne seront plus assurés. Les agents devront également travailler sur la politique tarifaire de leur service.

#### Résultat en 2021 :

Excédent de fonctionnement de 322 480,92 €

Excédent d'investissement de 234 111,03 € / RAR + 37 717,67 €

#### PRÉVISION 2022 : SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	RECETTES
<b>Chap. 011</b> : 2 500 000 €	<b>Chap. 13</b> : 75 000 €
<b>Chap. 12</b> : 5 660 000 €	<b>Chap. 70</b> : 1 450 000 €
<b>Chap. 14</b> : 2 167 862,15 €	<b>Chap. 73</b> : 8 100 000 €
<b>Chap. 65</b> : 1 45 000 €	<b>Chap. 74</b> : 1 850 000 €
<b>Chap. 66</b> : 17 000 €	<b>Chap. 75</b> : 235 000 €
<b>Chap. 67</b> : 225 000 €	<b>Chap. 77</b> : 15 000 €
<b>Chap. 68</b> : 10 000 €	<b>Chap. 78</b> : 5 000 €

## PRÉVISION 2022 : SECTION DE D'INVESTISSEMENT

Conformément au règlement budgétaire adopté en 2021, deux autorisations de programme seront proposées cette année :

- L'agrandissement de la gendarmerie de Vic en Bigorre évaluée à 1 050 000€ financé par la contractualisation d'un emprunt <sup>12%</sup>
- Une opération d'entretien de nos bâtiments communautaires et le désamiantage des toitures

## PRÉVISION 2022 : ÉCRITURES D'ORDRE

DÉPENSES F	RECETTES I
500 000 €	Non communiqué à ce jour

### • POINT SUR LA DETTE DE CE BUDGET :

Récapitulatif par catégorie de dettes	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 1 <sup>er</sup> janvier 2022	Annuité en capital au 1 <sup>er</sup> janvier 2022	DONT	
				INTÉRÊTS	CAPITAL
1641 - EMPRUNTS	2 784 900 €	995 805,45 €	192 236,89 €	26 194,54 €	166 042,35 €
TOTAUX	2 784 900 €	995 805,45 €	192 236,89 €	26 194,54 €	166 042,35 €

La collectivité a également souscrit une ligne de trésorerie de 1 000 000€ pour laquelle elle prévoit le remboursement en 2022 notamment après la clôture du budget Tujague.

### • POINT RESSOURCES HUMAINES

Évolution du chapitre 012 depuis 2017 :

	012 - PRÉVISIONS	012 - RÉALISÉ
2017	3 580 000 €	3 534 093 €
2018	4 857 865 €	4 752 888 €
2019	5 103 000 €	5 019 421 €
2020	5 370 000 €	5 158 612 €
2021	5 620 000 €	5 379 721 €
<b>2022</b>	<b>5 660 000 €</b>	



**Les principaux évènements de la prévision du chapitre :**

La préparation budgétaire 2022 s'est envisagée selon les décisions prises en comité technique :

- Titularisation de 2 agents au 01.01.2022
- Augmentation temps de travail de deux agents entretien

La collectivité a fait le choix de ne plus s'assurer contre le risque de maladie ordinaire, en contrepartie elle a décidé de redéployer l'enveloppe financière :

- Augmentation action sociale
- Augmentation RIFSEEP 60 000€

De plus, les agents ont travaillé à une nouvelle proposition de répartition des masses salariales entre les différents budgets.

L'objectif à terme étant de centraliser sur le budget principal, les agents des services support de l'administration de la collectivité : Service ressources humaines, comptabilité, direction, direction des services techniques.

Pour l'année 2022, 6 départs à la retraite sont connus à ce jour dont 2 agents des écoles pour lequel le remplacement est à prévoir.

- Agent cantine école de Rabastens au 1.03.2022
- Agent Médiathèque Maubourguet non remplacée au 01.04.2022
- ATSEM à l'école d'Andrest au 01.06.2022
- ATSEM à l'école de Marsac au 01.09.2022 -
- ATSEM Cantine école Maubourguet au 01.09.2022
- Secrétaire médicale groupe de Rabastens au 1er semestre 2022

# FISCALITÉ

---

## LES TAUX

Pour mémoire, les taux votés depuis 2017 pour la CCAM :

TAXE D'HABITATION	
TAXE SUR LE FONCIER BÂTI	<b>2,89 %</b>
TAXE SUR LE FONCIER NON BÂTI	<b>11,82 %</b>
COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES	<b>32,12 %</b>

Pour les ménages le montant des recettes fiscales payé, avant la réforme de la Taxe d'habitation et pour laquelle la communauté de communes bénéficiait de levier, représentait 70,39 % des recettes totales.

En compensant la Taxe d'habitation par une part de la TVA, la collectivité a le pouvoir de modifier seulement 14,17% de ces recettes fiscales (TF)

Pour les entreprises, la CFE représente 29% pour lesquels la collectivité conserve le pouvoir de modification des taux ; toutefois, l'Etat, depuis la loi des finances 2021 engage la révision sur les valeurs locatives des locaux professionnels.

# DONNÉES CONSOLIDÉES

## RESSOURCES HUMAINES

### PRÉVISION CHAPITRE 012

	2022
TOTAL DÉPENSES DE PERSONNEL (012)	7.763.000 €
BUDGET PRINCIPAL	5.660.000 €
BUDGET CENTRE MULTIMÉDIA	117.000 €
BUDGET ORDURES MÉNAGÈRES	1.246.000€
BUDGET SPANC	110.000€
BUDGET CENTRE DE SANTÉ	630.000€

### SYNTHÈSE 2017 / 2022

	012 PRÉVU	012 RÉALISÉ
2017	3 727 950 €	3 666 515 €
2018	5 005 865 €	4 871 746 €
2019	6 658 350 €	6 563 706 €
2020	6 864 000 €	6 647 343 €
2021	7 358 800 €	7 105 319 €
2022	7 763 000 €	-

**SYNTHÈSE 2017 / 2020 DÉTAILLÉE PAR BUDGET**

	012 PRÉVU					012 RÉALISÉ				
	Budget Principal	Budget CMM	Budget OM	Budget SPANC	Budget CDS	Budget Principal	Budget CMM	Budget OM	Budget SPANC	Budget CDS
2017	3 727 950 €					3 666 515 €				
	3 580 000	147 950				3 534 093	132 422			
2018	5 005 865 €					4 871 746 €				
	4 857 865	148 000				4 752 888	118 858			
2019	6 658 350 €					6 563 706 €				
	5 103 000	110 350	1 445 000			5 019 421	102 674	1 441 611		
2020	6 864 000 €					6 647 343 €				
	5 370 000	105 000	1 310 000	79 000		5 158 612	104 635	1 305 765	78 331	
2021	7 295 000 €					7 105 319 €				
	5 620 000	110 000	1 269 000	96 000	200 000	5 379 721	109 573	1 274 578	95 282	246 165
2022	7 734 000 €					-				
	5 620 000	117 000	1 246 000	110 000	630 000					

**STRUCTURE DES EFFECTIFS**
**Structure des effectifs par statut :**

	2020	2021	2022	Observations
FONCTIONNAIRES TITULAIRES ET STAGIAIRES	177	173	168	5 départs retraite non remplacés (1OM / 1ATSEM/ 1 chauffeur de bus/ 1 secrétaire ASA/1 agent ST)
AGENTS NON TITULAIRES PERMA-NENTS (CDI)	14	17	14	2 agents des écoles en CDI sont passés titulaires 1 départ d'un agent en CDI service administratif
AGENTS NON TITULAIRES NON PERMANENTS (CDD)	27	32	44	Beaucoup de personnels de renforts en CDD et de remplacements d'agents en longues maladies
AGENTS EN CONTRATS AIDÉS	2	2	5	Recrutement sur les écoles d'agents en PEC * 3
APPRENTIS	1	0	0	Départ de l'apprenti du pôle environnement
<b>EFFECTIF TOTAL TOUS STATUTS CONFONDUS</b>	<b>221</b>	<b>224</b>	<b>231</b>	

Les agents de la Communauté de Communes Adour Madiran, dans la grande majorité, sont soit titulaires de la fonction publique territoriale, soit stagiaires et donc en possibilité d'être titularisés au terme de leur période de stage si celle-ci s'avère concluante.

La politique actuelle en matière de ressources humaines est de conserver une masse salariale constante. En cas de départ en retraite ou d'éventuels remplacements, la première option envisagée est de regarder en interne si des agents à temps non complet peuvent intervenir, ce qui leur fait un complément d'heures. Le recrutement de nouveaux agents ne vient qu'en dernière option.

**Synthèse des effectifs détaillée par statut et par budget :**

La structure détaillée des effectifs prend en compte l'ensemble des différentes filières de la fonction publique territoriale composant les effectifs de la communauté de communes.

Filières	Budget Principal		OM	SPANC	CMM	CDS	2022
ADMINISTRATIVE	27		3	0	1	1	32
TECHNIQUE	SERVICES. TECHNIQUES	39	33	3	1	1	151
	ÉCOLES	74					
SOCIALE	12		0	0	0	4 médecins	16
ANIMATION	23		0	0	1		24
CULTURELLE	7		0	0	0		7
SPORTIVE	1		0	0	0		1
<b>TOTAL</b>	<b>183</b>		<b>36</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>231</b>

**TEMPS DE TRAVAIL****Synthèse de travail et heures supplémentaires :**

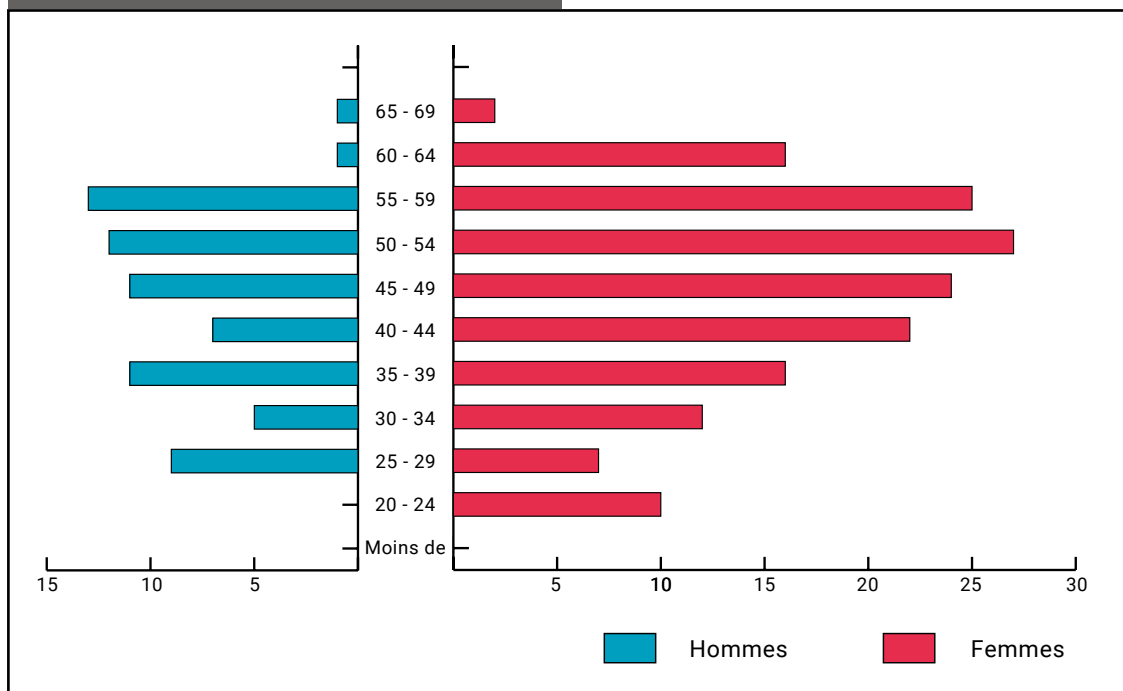
Le temps de travail légal est de 1607 heures par an pour un agent à temps complet  
La majorité des agents de la CCAM ne sont pas à temps complet (essentiellement les agents travaillant dans les écoles).

Les heures supplémentaires seront récupérées en priorité avant d'être payées.

	2022
NOMBRE D'AGENTS À TEMPS COMPLET	111
NOMBRE D'AGENTS À TEMPS NON COMPLET	120
<b>TOTAL</b>	<b>231</b>

**PYRAMIDE DES ÂGES**

Pyramide des âges des agents actifs :



TRANCHE D'ÂGES	HOMMES	FEMMES	TOTAL	%
- de 20 ans	0	0	0	0
de 20 à 24 ans	0	10	10	4,33
de 25 à 29 ans	9	7	16	6,93
de 30 à 34 ans	5	12	17	7,36
de 35 à 39 ans	11	16	27	11,69
de 40 à 44 ans	7	22	29	11,69
de 45 à 49 ans	11	24	35	15,15
de 50 à 54 ans	12	27	39	16,88
de 55 à 59 ans	13	25	38	16,45
de 60 à 64 ans	1	16	17	7,36
de 65 à 69 ans	1	2	3	1,30
<b>TOTAL</b>	<b>70</b>	<b>161</b>	<b>231</b>	<b>100</b>

## LA DETTE

### EMPRUNT STRUCTUREL

Budget	Dette en capital au 1 <sup>er</sup> janvier 2022	Annuité en capital au 1 <sup>er</sup> janvier 2022	DONT	
			INTÉRÊTS	CAPITAL
OM	380 632,58 €	167 547,27 €	4 733,44 €	162 813,83 €
MARMAJOU	35 694,04 €	19 177,40 €	1 759,72 €	17 417,68 €
HE	1 253 833,30 €	128 924,09 €	17 090,99 €	111 833,10 €
BP	995 805,45 €	192 236,89 €	26 194,54 €	166 042,35 €
<b>TOTAUX</b>	<b>2 665 965,37 €</b>	<b>592 784,16 €</b>	<b>60 530,06 €</b>	<b>420 421,00 €</b>

### CT

Budget	Dette en capital au 1 <sup>er</sup> janvier 2021	Commentaires
TUJAGUE	500 000,00 €	À REMBOURSER AU 1 <sup>ER</sup> 2022

### LIGNE DE TRÉSORERIE

Budget	Dette en capital au 1 <sup>er</sup> janvier 2021	Commentaires
BP	1 000 000,00 €	À REMBOURSER AU 1 <sup>ER</sup> 2022

# LEXIQUE

## DES ABRÉVIATIONS

<b>AP/CP :</b>	Autorisations de programme / Crédits de paiement
<b>ALAE :</b>	Accueil de loisirs associé à l'école
<b>ALSH :</b>	Accueil de loisirs sans hébergement
<b>CET :</b>	Contribution économique territoriale (CFE + CVAE)
<b>CFE :</b>	Cotisation foncière des entreprises (Assise sur la valeur locative des entreprises)
<b>CFU :</b>	Compte Financier Unique (fusion du compte administratif et du compte de Gestion)
<b>CFL :</b>	Comité des finances locales
<b>CIF :</b>	Coefficient d'intégration fiscale
<b>CLSH :</b>	Centre de loisirs sans hébergement
<b>CVAE :</b>	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises
<b>DCTRP :</b>	Dotations de compensation de la réforme de la taxe professionnelle
<b>DETR :</b>	Dotations d'équipement des territoires ruraux
<b>DGD :</b>	Dotations générales de décentralisation
<b>DGF :</b>	Dotations globales de fonctionnement
<b>DOB :</b>	Débat d'Orientation Budgétaire
<b>DSIL :</b>	Dotations de soutien à l'investissement local
<b>ERP :</b>	Etablissement recevant du Public
<b>ETP :</b>	Equivalent Temps Plein
<b>EURIBOR :</b>	L'Euribor (Euro Inter Bank Offered Rate) désigne le taux moyen offert sur le marché interbancaire de la zone Euro, pour des échéances de 1 à 12 mois. Ce sont des indicateurs de conditions de taux d'intérêt.
<b>FB :</b>	Foncier bâti
<b>FCTVA :</b>	Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée
<b>FDPTP :</b>	Fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle
<b>FNGIR :</b>	Fonds national de garantie individuelle des ressources
<b>FPIC :</b>	Fonds national de péréquation des recettes intercommunales et communales
<b>FPU :</b>	Fiscalité professionnelle unique
<b>GFP :</b>	Groupement à fiscalité propre
<b>IFER :</b>	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux
<b>PEDT :</b>	Projet Educatif de Territoire
<b>PIB :</b>	Produit intérieur brut
<b>PLF :</b>	Projet de Loi de Finances
<b>PLPFP :</b>	Projet de loi de programmation des finances publiques
<b>PSR :</b>	Prélèvement sur les recettes de l'état
<b>SPANC :</b>	Service Public d'Assainissement Non Collectif
<b>TASCOM :</b>	Taxe sur les surfaces commerciales
<b>TGAP :</b>	Taxe Générales sur les Activités Polluantes







adour  
madiran

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

---

[www.adour-madiran.fr](http://www.adour-madiran.fr)